

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025**  
**DELIBERATION N°2025-16**

Le 8 avril 2025 à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Roger SEGUELA, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

**PRESENTS (16)** : M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, Mme MALLET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, M. ALDEBERT, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. de GOURCY, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE, M. JOUBERT.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (9)** : M. BERTHUOT à M. DUPUIS, M. CARDIN à M. ALDEBERT, Mme CAZALET à Mme MARCHAND, Mme SANTANACH à M. MEYRUEIS, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, Mme HERITIER à Mme GARNIER, M. YANG à Mme ETEVE, Mme FERRAND à M. GAILLARD.

**ABSENT (1)** : M. MALLET.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARNIER.

**BUDGET ANNEXE « CAVEAUX » : COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. SEGUELA, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget annexe « caveaux » de l'exercice 2024, dressé par M. Maurice GAILLARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

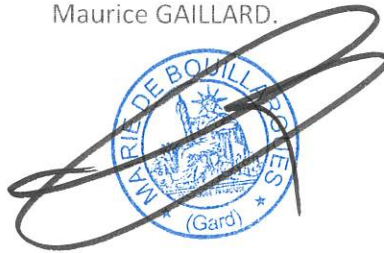
SECTION FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts BP+DM	Réalisé = CA 2024
Recettes de l'exercice	25 000,00	18 166,67
Dépenses de l'exercice	25 000,00	-13 150,00
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>5 016,67</b>
<i>Excédent antérieur reporté</i>		<i>17 285,14</i>
<b>Résultat de clôture 2024 fonctionnement</b>		<b>22 301,81</b>

- 2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3- **Vote à l'unanimité** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Maurice GAILLARD.

Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :  
La réception en Préfecture le : 20/04/25  
L'affichage/publication du : 24/04/25



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)  
Utilisateur : LECOINTE Véronique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>2516DEL</b>
Objet :	<b>Compte administratif 2024 budget annexe caveaux</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	030-213000474-20250410-2516DEL-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Tai
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 030-213000474-20250410-2516DEL-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.1
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : DELIB CA CAVEAUX 2024.pdf Nom métier :	application/pdf	275.
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : CA CAVEAUX 2024.xml Nom métier :	text/xml	15.1
99_BU-030-213000474-20250410-2516DEL-BF-1-1_2.xml		
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : FEUILLE DE VOTE CA CAVEAUX 2024.pdf Nom métier :	application/pdf	342.
99_BU-030-213000474-20250410-2516DEL-BF-1-1_3.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2025 à 15h49min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2025 à 15h49min56s	Accepté par le TdT : validation